face de la victime? — R. Oui, c'est moi.

Le président déclare qu'il était impossible à l'accusée de faire des égratignures dans le cou de la victime, en tenant les pouces dans sa bouche; il ajoute que les draps de lit, étaient ensanglantés et que d'autres linges, tachés de sang, avaient disparu. Qui les avait enlevés? — R. Ce n'est pas moi.

D. Cependant, ils ont été enlevés par quelqu'un qui avait intérêt à les faire disparaître. Vous affirmez, en outre avoir sonné pendant la nuit à la porte de la famille Cauvin: tous les voisins déclarent n'avoir rien entendu. — R. Si je n'ai pas parlé plus tôt de l'innocence de Cauvin, c'est que j'espérais qu'on lui rendrait justice, sans que je fusse obligé de m'accuser moi-même.

D. Vous persistez à affirmer que vous avez commis seule, votre crime. — R. Absolument seule. Je n'avais pas de complice. Me serais-je ainsi accusée, si je n'étais pas coupable? C'est à ma conscience que j'obéis!

D. Le remords seul vous a guidée? — R. Oui, Monsieur.

L'accusée proteste contre le reproche d'être une menteuse, et verse d'abondantes larmes quand le président lui dit: Alors vous êtes une grande coupable, et vous méritez une peine sévère.

L'audience est levée à 6 heures et demie et renvoyée à demain.

DEFAITE DES ITALIENS
en Abyssinie

Rome, 3 mars. — On mande de Massaouah à la date du 2: « Le major Salsa annonce qu'à Mai-Haini s'est concentré une colonne sous le commandement du major Amelio qui a en outre, avec lui, son bataillon d'indigènes et les bandes du Serae et du Schiré.

» Le régiment Diboccart s'est retiré du Barachit et de Addi-Caie où sont arrivés les colonels Stevani et Brusati avec leurs troupes.

» Le général Lamberti veille à la réunion du corps d'opérations à Asmara. Des informations ultérieures annoncent que les généraux Baratieri et Ellena ainsi que le colonel Valenzano, sont arrivés à Addi-Caie.»

Rome, 3 mars. — Cette nuit, le conseil des ministres s'est réuni, d'urgence, dans la maison de M. Crispi, revenu de Naples dans la soirée.

L'état-major a tenu également conseil jusqu'à une heure avancée pour prendre les mesures réclamées par la situation.

Une dépêche officielle a été expédiée, par le général Lamberti, qui a reçu la nouvelle du combat par des informateurs envoyés par le colonel Valenzano, chef de l'état-major.

Les communications télégraphiques étant interrompues, le général Lamberti est parti pour Asmara.

Le concours des circonstances fait craindre que le général Baratieri ne soit réellement blessé comme le bruit en a couru.

Rome, 3 mars. — Le communiqué officiel, donnant les premiers détails sur la défaite d'Adoua, n'a été rendu public que vers deux heures du matin: il a produit une véritable consternation.

Ce matin, l'impression est énorme dans toute la ville, surtout dans les familles qui ont des membres dans le corps expéditionnaire et qui sont anxieuses de connaître des détails.

On se presse en foule au ministère de la guerre, dans l'espoir de renseignements nouveaux anxieusement attendus.

Les journaux publient, à peu près tous, des éditions extraordinaires que l'on s'arrache dans les rues, où tout le monde est descendu, où les questions se croisent, où les clameurs s'élèvent.

La *Tribuna*, l'*Esercito*, la *Fanfulla*, sont unanimes à manifester la confiance que le pays se montrera viril; ces journaux cherchent évidemment à calmer l'esprit public, très surexcité, et rejettent toutes les fautes sur le général Baratieri, dont l'attaque contre les Choans est, disent-ils, inexplicable.

Puis ce sont les hypothèses que ces mêmes feuilles émettent. L'*Esercito* calcule que les troupes italiennes engagées, se montaient à quinze mille hommes, avec dix batteries de montagne, soit 52 pièces; son opinion est que l'ennemi n'a pas poursuivi les italiens.

La *Fanfulla* dit que la plus grande partie de l'artillerie a dû être mise hors d'état, ou jetée dans les ravins, avant d'être abandonnée.

On pense enfin que le général Baldissera arrivera, demain, à Massaouah, et que sa présence remédiera à l'état actuel des choses.

Toutes les hésitations seraient coupables. La classe 1872 va être appelée sous les armes; toutes les nouvelles apportent un moment de calme, mais la ville reste douloureusement impressionnée: «Gnamouis le Roi, rentré de Naples à 1 heure 30, a été acclamé.

Rome, 3 mars. — Les mauvaises nouvelles d'Afrique ont eu leur répercussion immédiate sur les marchés financiers de la Péninsule; la Bourse de Rome est très mauvaise: celles de Gênes et de Milan ont été aussi des plus faibles.

Paris, 3 mars. — La *Patrie* dit recevoir de Rome la dépêche suivante:

« Vingt mille hommes ont été engagés pas le général Baratieri contre l'armée choane à Adoua: l'armée italienne compte cinq mille hommes hors de combat et un millier de prisonniers ».

Le *Temps* publie les dépêches particulières suivantes:

Rome, 3 mars 11 heures 10 heures. — Le combat doit avoir eu lieu au sud est d'Adoua: les italiens ont engagé, dans l'action, 18 bataillons et 10 batteries de montagne, c'est-à-dire une quinzaine de mille hommes, avec 50 pièces de canon; dans ce combat les Choans ont suivi leur tactique habituelle de mouvements tournants.

On accuse le général Baratieri de ne pas avoir su, malgré les leçons du passé, en conjurer les effets.

» Le *Popolo Romano* dit que la perte des canons, perte qu'il considère comme totale, est une conséquence naturelle des difficultés du terrain, lesquelles exigent le transport des pièces à dos de mulet.

» Rome, 3 mars 11 h. 50. — Le bruit court, depuis ce matin, que le général Baratieri se serait suicidé; dans le monde officieux, on dément cette nouvelle et on ajoute qu'une partie des canons aurait été récupérée. »

Rome, 3 mars. — Une très grande agitation règne dans les couloirs de Monte-Citorio; on y attaque vivement le ministère, qu'on rend responsable des événements; on fait de nombreuses suppositions à l'endroit de la situation politique, et on va même jusqu'à dire que la convocation des Chambres, récemment obtenue pour le 5 mars par l'attitude énergique, au conseil, de M. Saracco, sera de nouveau ajournée.

M. Crispi a conféré cet après-midi avec le roi.

Rome, 3 mars. — Sa Sainteté, très affectée des nouvelles d'Afrique, a interdit le *Te Deum* qui devait être chanté, à 4 heures, à St-Pierre, pour l'anniversaire de son couronnement.

LES PERTES DES ITALIENS

Rome, 3 mars. — Dans le désastre d'Adoua, les Italiens ont perdu 60 canons, deux drapeaux, une grande quantité de vivres et de munitions. Les pertes en hommes sont inconnues. Dans la colonne Albertoni, presque tout a été massacré et on n'a pas de nouvelles de son chef, Le reste est parti à la débandade.

Les généraux Baratieri et Arimondi ont pu se sauver et se retirer à Addizaié dans la province de Okule-Kassai au nord de Senafé, à l'est de Coatit et à 100 kilomètres d'Adoua.

Adigrat a été évacué, mais les armes, les munitions et les provisions qui s'y trouvaient ont été abandonnées. On n'a pas de nouvelles du général Dabormida.

Le général Baratieri avait télégraphié vendredi au gouvernement que, par mesure de prudence, il se repliait en attendant des renforts.

La bataille s'est engagée dimanche, mais on ne sait rien de certain ni sur la manière dont le combat fut engagé, ni sur les motifs qui ont poussé le général Baratieri à l'accepter.

Voici d'ailleurs tous les détails que l'on connaît actuellement: La brigade Albertoni était composée de quatre bataillons indigènes et de quatre batteries de montagne, comptant ensemble 24 canons. La brigade fut enveloppée par les Choans près d'Albagarima, à 5 kilomètres au sud-est d'Adoua, sur la route d'Adoua à Makallé.

La brigade Arimondi, par suite des difficultés de terrain se trouva dans l'impossibilité de secourir, en temps utile, le colonel Albertoli. Les Choans eurent ainsi le temps de tourner les positions italiennes au Nord-Est et d'envelopper aussi la brigade Dabormida, à la droite du colonel Albertoni et la brigade Ellena, à l'arrière-garde. Les forces des Choans sont évaluées à cent vingt mille hommes.

L'artillerie italienne n'a pu manœuvrer à cause du terrain.

Rome, 3 mars. — Un décret appelle aujourd'hui la classe 1872, sous les drapeaux. Cette classe compte 80,000 hommes.

Le général Lamberti a ordonné la concentration des forces italiennes à Asmara.

Le général Ellena est blessé.

Il serait arrivé à Addicalé.

Le commandant Ameglio a concentré, à Moischasmi, une colonne composée d'un bataillon indigène, des bandes du Scirè et de Serae.

Le colonel Stevani a quitté Marmarat. Le colonel Boccara serait parti de Barakit.

La retraite est générale sur Asmara.

Le général Baratieri aurait reçu une dépêche en langage conventionnel, lui annonçant la nomination d'un autre général au commandement suprême; c'est alors qu'il aurait fait un coup de tête, espérant une justification éclatante dans une victoire qui se changea en défaite complète.

Rome, 3 mars. — L'*Opinione* dit que les pertes des Italiens sont encore inconnues; mais, ont dû être importantes; les prisonniers seraient très nombreux. La retraite, rendue difficile par le manque de routes, aurait été convertie en un véritable désastre.

La *Fanfulla* dit que le bruit court avec persistance que Baratieri serait blessé. En l'absence du général Lambert, *actuellement à Asmara, le contre-amiral Euri a pris le* commandement militaire de Massaouah. Les navires de l'escadre de la mer Rouge tiennent leurs équipages prêts à être embarqués en cas de besoin, avec de l'artillerie.

MANIFESTATIONS A ROME ET EN PROVINCE contre M. Crispi

Rome, 3 mars. — Les étudiants ont fait une manifestation tumultueuse à l'Université et ont brûlé plusieurs numéros des journaux officieux, en criant: « A bas Crispi. »

La police voulait intervenir mais les étudiants la repoussèrent et fermèrent les grilles de l'Université. Le calme s'est lentement rétabli.

On annonce, qu'à Palerme, une manifestation antiafricaniste a eu lieu; une vingtaine d'arrestations ont été opérées.

Il y a eu des manifestations dans toutes les grandes villes.

Ici, tous les théâtres sont fermés en signe de deuil.

Démission de M. Crispi

Paris, 4 mars, 1 heure du matin. — Une dépêche privée, émanant d'un haut personnage diplomatique, résidant à Rome, et adressée à un membre du parlement français, annonce que M. Crispi est démissionnaire.

Le roi avait d'abord refusé cette démission; c'est au reçu des dépêches de la province que le roi l'aurait enfin acceptée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Seance du mardi 3 mars 1896

Présidence de M. Sarrien, vice-président

La séance est ouverte à 2 h. 15.

Les communications télégraphiques sous-marines

Après en avoir déclaré l'urgence, la Chambre discute le projet de loi relatif à l'établissement, l'entretien et l'exploitation de communications télégraphiques sous-marines entre la France, l'Amérique du Nord et les Antilles.

Après quelques observations de détail présentées par M. Siegfried, et une intervention de M. Boudenoot, rapporteur, en faveur du projet, l'article unique est adopté.

La fraude dans le commerce des beurres

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet concernant la répression de la fraude dans le commerce des beurres et la fabrication de la margarine.

La Chambre a adopté une disposition additionnelle à l'article 3 déposée par M. Guillemin et ainsi conçue:

« La margarine et l'oléo-margarine ne pourront être introduites sur les marches, qu'aux endroits spécialement désignés, à cet effet, par l'autorité municipale».

Une autre disposition additionnelle, déposée par M. Georges Berry, tendant à limiter la quantité de beurre qui entre dans la margarine, est également adoptée.

M. Basly. — Je demande que les 1er et 2e paragraphes de l'article 3 ne soient pas applicables aux Sociétés coopératives.

M. Viger, ministre de l'agriculture. — J'accepte cette modification à la condition qu'on ne l'applique qu'aux Sociétés coopératives qui ne paient pas patente.

L'amendement de M. Basly et l'ensemble de l'article 3 sont adoptés.

Successivement les articles 4 et 5 sont adoptés après le rejet d'un amendement Guillemin demandant que les voitures, servant au transport de la margarine ou de l'oéo margarine, portassent la même inscription.

M. Charles Boux combat l'article 6 qui soumet les fabriques de margarine à la surveillance d'inspecteurs nommés par le gouvernement. C'est la première fois, dit-il, que le gouvernement organise l'exercice. Dans de pareilles conditions, c'est la suppression de la margarine, ce qui portera un préjudice considérable aux éleveurs auxquels les margariniers achètent le suif. Cela portera également atteinte à notre colonie du Sénégal qui fournit de l'huile d'arachide.

M. René Brice. — L'article 6 est indispensable. Il y a nécessité absolue à ce que des employés du gouvernement surveillent la qualité des graisses et des suifs employés par les margariniers. Un homme du métier, appelé comme témoin devant la commission, a déclaré qu'on employait des suifs dans lesquels les asticots grouillaient. De pareils abus ne peuvent subsister.

M. Vaillant propose, à titre d'amendement, que la surveillance des inspecteurs s'étende à la fabrication du beurre.

L'amendement Vaillant, combattu par le ministre de l'agriculture, est repoussé.

Finalement, l'article 6 et 7 sont successivement adoptés: l'article 8 est également adopté avec un amendement de M. Guillemin, portant que les inspecteurs mentionnés à l'article 6 pourront pénétrer dans les débits de margarine.

L'article 9 subit plusieurs modifications.

La Chambre vote: Un amendement de M. Vaillant, portant que le fabricant indiquera quelle est la composition de sa margarine; un amendement de M. Porteu, d'après lequel les futs, caisses, boîtes quelconques, renfermant de la margarine devront porter, sur toutes leurs faces, le mot margarine; un amendement de M. Dulau, ainsi conçu: « En ce qui concerne la margarine destinée à l'exportation, le fabricant sera autorisé à substituer, à sa marque de fabrique, celle de l'acheteur, à la condition que cette marque porte, en caractères apparents, le mot: « margarine »; enfin le paragraphe additionnel suivant, proposé par M. Guillemin: « Lorsque les pains de margarine seront détaillés, la marchandise sera livrée dans une enveloppe portant les dites inscriptions. »

L'ensemble de l'article 9, ainsi complété, a été adopté.

Les articles 10 à 15 sont adoptés.

M. Jules Goujon développe plusieurs amendements aux articles suivants:

Sur l'article 16 il demande qu'on modifie la teneur de l'article en édictant des pénalités plus sévères pour ceux qui auront employé des matières corrompues pour fabrication de la margarine. Sur l'article 18, l'orateur voudrait admettre les circonstances atténuantes et enfin il considère que l'article 21 est dangereux.

Les amendements de M. Goujon sont renvoyés à la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Démission de M. de Maille

Le président donne lecture de la lettre de démission de M. de Maille, élu sénateur.

La séance est levée à 6 h. 45.

LES TEXTILES DES COLONIES FRANÇAISES

(suite)

Les cotons de l'Indo-Chine trouvant un écoulement assuré en Chine et surtout au Japon, atteignent des prix de vente élevés qui approchent souvent de 1 franc le kilo et dépassent par conséquent celui des plus beaux cotons d'Amérique. L'élévation des prix de vente du coton, produit par notre colonie, a pu faire croire qu'il ne serait possible d'introduire ce coton en France; nous ne partageons pas cette manière de voir et nous pensons que les prix de revient et par conséquent les prix de vente subiraient une baisse forcée si la culture venait à être faite dans de meilleures conditions et si on recherchait les meilleures conditions à réaliser pour assurer un fort rendement, les bénéfices réalisés n'en seraient pas sans doute sensiblement diminués. Il est en effet absolument impossible, d'après les conditions actuelles, de dire quel pourrait être, avec plus de méthode, de soins et de science, le rendement d'une plantation de coton en Indo-Chine.

En tout cas, le coton produit trouverait toujours en Chine et au Japon un écoulement facile à des prix rémunérateurs. On pourrait l'expédier soit à l'état brut, soit sous forme de fil. La province chinoise de Yun-Nan a reçu, en effet, à elle seule dans l'année 1894, des cotons filés n° 10 et n° 20 pour une somme un peu supérieure à 2.400 mille francs et des tissus de coton écrus, blanchis, teints ou imprimés pour 200 mille francs.

Mais le Japon surtout paraît devoir être dans un avenir prochain un marché où pourront s'écouler des marchandises considérables de coton. En 1886, les filatures japonaises ont produit 6,422,072 livres de fils; en 1890, ce nombre s'est élevé à 42,527,042 livres, et en 1892 ce dernier nombre avait presque doublé. Aussi les importations de coton ont subi un accroissement exceptionnellement rapide. Tandis qu'en 1888 elles s'élevaient à une valeur de 1,221,769 piastres, elles atteignaient plus de 16 millions de piastres en 1893 et 19 millions 600 mille piastres en 1894. Le nombre des broches était de 381,781 à la fin de 1893.

Aussi on voit diminuer peu à peu l'importation des fils étrangers. Cette importation qui s'élevait à 13,600,000 piastres en 1888 éteit descendue à 8,000,000 de piastres en 1893. Dans un avenir prochain le Japon deviendra un centre indnstriel important et fournira sans doute les tissus de coton nécessaires pour alimenter le commerce de tout l'Orient. C'est là, pour l'industrie européenne, un péril sur lequel nous ne pouvons trop insister.

Actuellement, il exporte déjà des fils et même des tissus et cette exportation croit rapidement. En 1892, l'exportation des filés (Yarn) s'élevait à une valeur de 7.719 piastres seulement pour monter à 59.175 en 1893 et à 955.529 en 1894.

D'après un rapport fourni par notre ministre au Japon, le coton brut employé par les filatures japonaises provenait en 1891 et en 1892 surtout des Indes, de la Chine et des Etats-Unis; les résultats de 1893 se montrent très différents; le coton indien a disparu; l'importation des Etats-Unis s'est maintenue à peu près stationnaire; l'Angleterre, qui est entrée en scène en 1892, a fourni en 1893 près de la moitié des cotons employés au Japon et la Chine en a vendu aussi une quantité considérable; mais ce coton est de moins bonne qualité que celui qui vient de l'Indo-Chine. Et le rapport du ministre conclut ainsi:

« Pour l'achat du coton brut, l'Inde est dans une mauvaise situation comme vendeur; l'Angleterre qui ne produit pas le coton ne peut le fournir que de seconde main; il semble qu'il y ait là une situation à exploiter pour nos colonies de l'Indo-Chine, productrices du coton, rapprochées du Japon et qui sont, comme celui-ci, pays de monnaie d'argent.»

En résumé, la culture du coton se présente en Indo-Chine avec l'avenir le plus rassurant, soit que notre colonie se contente de produire le coton en laine pour l'exporter en Chine et au Japon, soit qu'on organise à la fois la culture et l'industrie du coton. Mais nous ne cesserons de le répéter; l'ère des tentatives isolées et modestes est finie; il est nécessaire d'engager la question plus hardiment et sur des bases plus solides; il faut analyser les terres partout où le climat se montre favorable à la culture du coton; il faut comparer ces analyses avec celles qui ont été faites des sols favorables à la culture du coton dans l'Inde anglaise et aux Etats-Unis; il faut introduire les cotonniers les plus appropriés à la nature du sol et au climat, il faut surtout le concours réuni des bonnes volontés, des initiatives hardies et des capitaux. A ce prix le succès serait assuré.

A suivre.

NOUVELLES DU JOUR

Le mariage de la princesse Marguerite d'Orléans avec le fils aîné du maréchal de Mac-Mahon.

Paris, 3 mars. — M. Eugène Dufeuille fait annoncer le mariage de la princesse Marguerite d'Orléans, seconde fille du duc de Chartres, avec M. Patrice de Mac-Mahon, duc de Magenta, chef de bataillon, fils aîné du défunt maréchal, ancien président de la République.

M. de Mac-Mahon a 41 ans, et la princesse Marguerite est dans sa 27e année. C'est, on le voit, un mariage catholique, français et militaire.

Le siège archiépiscopal de Toulouse

Paris, 3 mars. — D'après le *Figaro*, de demain, le Pape aurait dit à Mgr Fulbert, archevêque de Besançon, qu'il ne céderait pas pour le siège de Toulouse.

Un immense incendie à Paris. — Le feu au magasin de décors du Théâtre de l'Ambigu

Paris, 4 mars, 2 h. matin. — Un incendie s'est déclaré, mardi soir, dans le magasin de decors de l'Ambigu, attenant au théâtre, et situé rue Albouy.

Une immense lueur couvre Paris. A deux heures l'incendie, qu'on avait d'abord espéré devoir être insignifiant, prend de grandes proportions.

Le feu a dû couver pendant une partie de la soirée, et a éclaté avec intensité vers minuit.

L'immeuble entier est en flammes. Il y a huit pompes à vapeur en batterie.

Une maison, située derrière le magasin incendié, vient d'être prise. Il s'y trouve un hôtel; les maisons avoisinantes sont en danger. Toutes ont été évacuées par leurs locataires, de même les écuries des Messageries Nationales.

Les pompiers, comme toujours, se multiplient, pour circonscrire le sinistre. Un vent très violent souffle, augmentant le danger.

Par intervalles, les flammes de l'immense brasier s'élèvent à une hauteur considérable, embrasant de leur lueur presque tout Paris.

Les mesures d'ordre sont très importantes.

M. Doumer, ministre des finances, et M. Lépine, préfet de police, sont présents.

Un moment, l'eau a manqué; il en est résulté une angoisse passagère.

Le travail des femmes et des enfants
Le rapport de M. Dron, député de Tourcoing

Paris, 3 mars. — On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Dron, député du Nord, sur la proposition adoptée par le Sénat portant modification de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels.

On sait quelles sont les dispositions votées par le Sénat. La Commission du travail de la Chambre y a apporté quelques modifications. En voici les principales:

On sait que l'article 1er soumet aux obligations de la loi le travail des enfants, filles mineures et femmes dans les usines, manufactures, mines, ateliers publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance.

La commission étend le contrôle de la loi sur les dépendances de ces établissements telles que dortoirs réfectoires, etc.

Les usines à feu continu sont seules exemptées de la prescription ordonnant que les repos aient lieu pour tous aux mêmes heures; la commission interdit tous relais ou équipes tournantes.

Tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit, une tolérance jusque onze heures étant admise pour les femmes et filles de plus de 18 ans pour un laps de temps ne pouvant dépasser 60 jours.

Une dérogation est également admise pour certaines industries, mais à condition que le travail ne puisse en aucun cas, dépasser sept heures pour vingt-quatre heures.

Enfin, au texte du Sénat portant que les jeunes ouvriers et ouvrières jusque 18 ans et les femmes ne pourront être employés à un travail effectif de plus de 11 heures coupées par un ou plusieurs repos, dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure, la commission ajoute la disposition suivante: « A la date du 1er juin 1896, la durée du travail sera réduite à 10 heures pour tout le personnel visé dans ce paragraphe. »

A la Commission du budget

Paris, 3 mars. — La commission a continué aujourd'hui jusqu'à l'article 28 l'examen du projet Doumer. Elle a ensuite chargé M. Delombre, déjà rapporteur général, de faire un rapport sur le projet d'impôt sur le revenu. Ce rapport sera lu à la commission vers la fin de la semaine ou au commencement de la semaine prochaine et déposé immédiatement après.

Dans ces conditions la Chambre pourra être appelée à statuer vers le 15 mars.

Les radicaux voient dans la méthode du travail adoptée par la commission, une manœuvre dirigée, bien entendu, contre le cabinet.

S'ils ont décidé d'examiner le projet, article par article, nous disait dans les couloirs un député radical, c'était pour donner à M. Delombre le temps de faire son rapport. D'ailleurs tout se passe à la muette dans cette commission: on tient trois séances par jour: deux secrètes, une avant la séance publique, une après: les 4 membres radicaux ne sont admis bien entendu qu'à la séance publique qui n'est qu'une séance d'enregistrement des décision prises dans les séances secrètes. Le reste de la séance se passe en verbiages pour gagner du temps et amuser la galerie.

Ajoutons qu'on prête à M. Delombre l'intention d'opposer au projet de M. Doumer un contre-projet analogue *au projet jadis déposé par M. Poincaré.*

Nous nous étions faits les échos de ce bruit au lendemain même de l'élection de la commission du budget. Il court maintenant avec plus d'insistance que jamais.

Les formalités du mariage
La proposition de M. l'abbé Lemire

Paris, 3 mars. — La commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition de loi de M. l'abbé Lemire, adoptée par la Chambre et portant modification de plusieurs dispositions légales relatives au mariage, vient de déposer son rapport dont les conclusions sont absolument favorables à l'adoption de cette proposition.

La commission est d'avis que les réformes dont il s'agit répondent à un besoin réel et ne peuvent qu'avoir des très heureuses conséquences; elle accepte le texte de la Chambre sans modifications.

Entrée du général Duchesne à Orléans

Orléans, 3 mars. — L'entrée officielle et la prise de possession du commandement du 5e corps par le général Duchesne a eu lieu aujourd'hui.

Le général Duchesne est arrivé à la gare à dix heures du matin. Il a été reçu par le maire qui lui a dit combien la ville d'Orléans était fière de recevoir le commandant du 5e corps, le vainqueur de Tananarive. Le général s'est rendu ensuite à l'hôtel du quartier général.

Sur tout le parcours du cortège, les rues étaient pavoisées et le général Duchesne a été chaleureusement acclamé par la foule.

Un arc de triomphe était élevé à l'entrée de la rue de la Gare sur le boulevard.

Le nouveau commandant du 5e corps a reçu, dès son arrivée, les autorités civiles, militaires et religieuses.

Ce soir, le général Duchesne paraît en congé pour deux mois; il reviendra dans notre ville pour rehausser par sa présence les fêtes annuelles en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Un fonctionnaire infidèle
60.000 fr. de détournements

Valence, 3 mars. — Un commis des ponts et chaussées, employé comptable au bureau de l'ingénieur en chef de la Drôme, ayant disparu depuis quinze jours, on a examiné sa comptabilité et on a découvert qu'il existait pour plus de 60.000 fr. de détournements au préjudice des fonds départementaux.

L'anniversaire du couronnement de Léon XIII

Rome, 3 mars. — Ce matin a été célébrée une messe solennelle à la Chapelle Sixtine pour l'anniversaire du couronnement de Léon XIII. La foule remplissait non seulement la chapelle mais les salles ducale et royale où le cortège devait défiler.

Le Saint-Père est descendu à 10 h. 3/4 dans la salle des *Paramenti* où il a revêtu la chape et la tiare, et est monté sur la *sedia gestatoria* pour se rendre à la chapelle. Sur le passage, les applaudissements enthousiastes éclatajent. La messe a été chantée par S. Em. le cardinal Séraphin Vannutelli.

Sanglante bataille

New-York, 3 mars. — Une dépêche de Managua annonce que les troupes du Nicaragua ont battu les rebelles après six heures de combat à Matesri et Nargote.

Les rebelles ont perdu cinq cents hommes et ont dû se retirer à la Paz.

Les troupes régulières ont eu beaucoup moins de pertes. Elles se sont emparées de quelques pièces d'artillerie.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Mardi 3 mars 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	Vent
2 heure soir.	7° au-dessus	755 m/m	Variable.
5 » »	7° »	750 m/m	»
9 » »	6° au-dessus	750 m/m	»
Minuit	5° au-dessus	745 m/m	Variable.
1 heure matin	5° »	745 m/m	»
2 heures »	5° »	745 m/m	»

Mercredi 4 mars 1896.

Paris. — Mardi 3 mars 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Une profonde dépression s'est avancée sur les îles-Britanniques où le baromètre est descendu de 41 mm. en Irlande et en Ecosse (Stornoway, 720). La baisse se propage sur nos régions et l'isobare de 760 est refoulée dans l'extrême sud de l'Europe. Une violente tempête de sud-ouest sévit sur les côtes de la Manche et de la Bretagne, prévenues depuis deux jours, et les mauvais temps menacent les côtes de Gascogne. Des pluies sont encore signalées dans le Nord, le Centre et l'Ouest du continent. En France, elles ont été presque générales et on a recueilli 5 mm. à Besançon, 3 à Biarritz, 2 à Rochefort, Brest, 1 à Cherbourg et Nancy.

La température s'est abaissée sur nos régions du Centre et du Sud; elle était ce matin de — 19° à Haparanda, -|- 2° à Clermont, 6° à Paris, 13° à Alger, 15° à Palerme. On notait — 3° au pic du Dôme, — 4° au mont Ventoux, — 6° au pic du Midi. — En France, le temps reste à la pluie avec vent d'ouest et température au-dessus de la normale, puis le vent pourra tourner au nord avec refroidissement. A Paris, hier, faibles averses. — Moyenne d'hier, 2 mars, 6°9, supérieure de 1°8 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima: 11°1; minimum de ce matin: 4°5. Baromètre à 7 heures du matin: 748 mm 5. — A la tour Eiffel, maximum: 6°0; minimum: 3°3. — Monte-Carlo, ce matin -|- 12, à midi -|- 17°. Temps magnifique. — Le Caire (Ghesireh palace) hier, -|- 21°0. Beau temps.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une protestation du Syndicat des Négociants en tissus de Roubaix, contre le projet du gouvernement sur l'impôt personnel, global et proportionnel.

— Le Syndicat des Négociants en tissus de Roubaix nous communique la protestation suivante, qu'il vient d'adresser au président de la Commission du budget:

« Roubaix, le 3 mars 1896.

» *A Monsieur le Président de la Commission du Budget de la Chambre des députés, Paris.*

» Monsieur le Président,

» Le Syndicat des Négociants en tissus de Roubaix dans sa séance du 3 mars a voté la résolution suivante, contre le nouveau projet d'impôts:

» Considérant que le projet de l'impôt personnel, global et proportionnel tel qu'il est présenté par le gouvernement, aurait pour effet de créer différentes classes de contribuables et de faire supporter par la moins nombreuse d'entre elles la plus grosse portion de l'impôt;

» Que cet impôt ferait double emploi avec la contribution foncière sur les terrains bâtis et non bâtis et avec l'impôt de 4 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières;

» Que le rendement de cet impôt serait excessivement variable et aurait le grave inconvénient d'être moindre dans le temps de crises commerciales ou politiques alors que l'Etat aurait surtout besoin de toutes ses ressources;

» Considérant que l'application de cet impôt aurait des résultats étranges, que par exemple un rentier ayant un capital lui rapportant 2500 francs de revenu ce qui lui permettrait de vivre à la campagne dans une situation relativement aisée, serait dispensé de tout impôt comme indigent alors qu'un modeste employé sans autres ressources que son travail demeurant en ville et gagnant 3000 fr. y serait soumis;

» Considérant que cet impôt donnerait lieu à toutes sortes de fausses déclarations qu'il est facile de comprendre; que le riche commerçant fera tous ses efforts pour dissimuler le plus possible son revenu; qu'au contraire celui dont les ressources seront précaires exagérera l'évaluation du sien dans le but de relever son crédit;

» Que le fisc, pour réprimer les fraudes, sera naturellement entraîné à des procédés d'inquisition intolérables en France;

» Que ces recherches du fisc seront une source d'indiscrétions funestes pour le commerce et contre lesquelles il ne saurait trop protester;

» Considérant enfin, que ce projet de loi arrive à un but contraire à celui qu'il poursuit, en ce sens, que l'employé, le petit rentier et les petits propriétaires paieront intégralement l'impôt, alors que les gros capitalistes y échapperont pour des sommes considérables en plaçant leurs capitaux en valeurs au porteur et surtout en valeurs étrangères de telle sorte, que les valeurs françaises, seront naturellement délaissées et que les capitaux français émigreront à l'étranger;

» Le Syndicat des négociants en tissus de Roubaix proteste énergiquement contre tout projet d'impôt personnel global et progressif et engage la commission du budget à repousser non seulement le projet du gouvernement mais même la question de principe.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

» *Le Secrétaire,* » O. Lebourcq. — *Le Président,* » J. Fort. »

Le cas de l'ouvrier mouleur Largillier et de deux de ses camarades.

— M. Henri Deschamps, directeur du *Roubaisien* nous adresse la lettre suivante:

« Roubaix, 3 mars, 1896.

» Monsieur le Directeur,

du *Journal de Roubaix.*

» Dans son dernier numéro, le *Roubaisien* dénonçait à la population la manœuvre dont le sieur Largillier, ouvrier mouleur, vient, pour la troisième fois, d'être victime.

» En raison de l'importance des faits rapportés par le *Roubaisien*, vous avez fait interroger Largillier et l'interview que vous avez publiée confirme de point en point nos renseignements.

» Mais l'affaire ne se termine pas là; elle comporte un épilogue assez inattendu.

» Deux ouvriers de M. Capelle ne se joignirent pas aux protestataires et continuèrent à travailler pendant que ceux qui exigeaient le renvoi de Largillier se mettaient en grève; ils se nomment Sergeant et Alfred Palandre. Quand Largillier eut quitté l'atelier, et que les grévistes y rentrèrent, Sergeant fut fort malmené par ces derniers sous prétexte qu'il ne s'était pas joint aux grévistes; si Alfred Palandre ne fut pas traité de la même façon c'est uniquement parce que, en raison de sa force, il est un adversaire redoutable.

» Mais les grévistes ou les syndiqués — puisqu'il s'agit d'une querelle de syndicat — se vengèrent d'une autre façon.

» Or quand, quelques jours après, la pièce à laquelle travaillait Palandre fut cassée, on s'aperçut qu'elle était manquée et que ce résultat était dû à la malveillance; ce fut l'avis du patron.

» Palandre, afin d'éviter pareille mésaventure, quitta M. Capelle et le mardi 25 février au matin, il entrait chez un autre fondeur, M. Deschamps, Grande-Rue.

» A peine s'était-il montré dans l'atelier, que la scène qu'avait fait naître l'arrivée de Largillier, chez M. Capelle, se renouvela pour Palandre. Les ouvriers prévinrent M. Deschamps que, si Palandre était embauché, ils quitteraient l'atelier et la plupart partirent aussitôt, emportant leurs outils; Palandre, pour ne pas créer d'ennuis à son patron quitta l'atelier.

» Voilà, M. le Directeur où en est arrivé, à Roubaix, la tyrannie syndicale et politique, car il est inutile de dire que les auteurs de ces beaux exploits appartiennent au parti collectiviste. Dieu sait où cela nous mènera si les patrons ne montrent pas plus d'énergie.

» Certes, je suis un partisan résolu de la liberté syndicale et de la grève; aussi, est-ce précisément pour cela que je m'élève avec tant d'énergie contre les malhabiles qui ne savent pas manier ces armes si redoutables et qui, au lieu de s'en servir pour défendre leurs intérêts, en usent pour affamer un camarade sans travail.

» Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

» Henri Deschamps. »

La date de la fermeture des Fourneaux Economiques. — Un avis du Maire de Roubaix informe les roubaisiens que les Fourneaux Economiques seront fermés le samedi 7 mars courant, à midi.

Les bons qui se trouvent entre les mains du public seront, s'ils ne doivent être utilisés, échangés avant le 7 de ce mois, au Secrétariat de la Mairie, bureau de la comptabilité.

Passé cette date, les bons encore en circulation ne seront plus remboursés.

Les tramways électriques. — Nous avons dit que des travaux avaient été commencés dans la rue de la Gare, pour la pose d'une double voie nécessaire à la traction électrique des tramways; d'autres travaux de raccord devaient être également exécutés sur la Grand'Place, en face de la Bourse, pour permettre aux cars de Lannoy et de la gare du Pile, de gagner la rue de la Gare, de ce côté.

On se rappelle qu'à la dernière séance du Conseil municipal, M. Dherzelle avait vivement critique M. le Maire d'avoir permis les travaux de la rue de la Gare sans avoir consulté la commission des travaux et le Conseil.

Un vote avait été même émis contre la partie du rapport favorable au raccord à exécuter, place de la Bourse, le renvoyant à l'examen de la commission des travaux. Celle-ci s'est réunie sur les lieux, dans l'après-midi de lundi et les travaux ont commencé mardi matin sur la Grand'Place.

Résultats d'adjudication. — *Mise en état de viabilité de la rue Blanqui.* — Il a été procédé, mardi matin, à onze heures, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hervé Mifflebo, adjoint, assisté de MM. Duburcq et Wichart, conseillers municipaux à l'adjudication des travaux de mise en état de viabilité de la rue Blanqui. Le devis s'élève à la somme de 40.000 francs, y compris celle de 382 fr. 40 cent. pour dépenses imprévues; cautionnement à verser: 2300 fr.

Soumissionnaires: MM. J. Tiberghien, 6 0/0 de rabais; Emile Baudum, 4 0/0; Carette-Duburcq, 5 0/0; L. Honoré, 7 0/0: L. Colin, adjudicataire, offrait un rabais de 8 0/0.

« Bouchée de Pain » et « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de mardi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 535 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 830 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 25 lits ont été occupés.

**Douze grévistes du tissage Lepoutre devant le Conseil des Prud'hommes